

N°47/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

**OBJET : PROJET DE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE VERIFICATIONS
TECHNIQUES DES POINTS D'EAU INCENDIE AVEC LE SDIS 05**

Le 30 septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD
Convocation en date du : 22 septembre 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : HELSEN Véronique (pouvoirs donnés à Sylvie GIRAUD), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à Julien GRAS)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire indique que la convention entre la commune et le SDIS concernant la mise à disposition de matériel pour la vérification technique des points d'eau d'incendie par les agents de la commune a pris fin.

Monsieur le Maire propose de conclure une nouvelle convention en demandant au SDIS de réaliser cette prestation de contrôle.

Cette convention de prestation de service des vérifications techniques des point d'eau d'incendie est d'une durée de de trois ans. Le tarif s'élève à 33€ pour la première année et à 64€ par PEI en cas de vérification unitaire, le tarif étant réévalué tous les ans.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention de prestation de service des vérifications techniques des points d'eau incendie avec le SDIS 05
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE